

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 juin 2009
(convocation du 15 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11h30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DELATTRE Nathalie
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Yohan
M. DAVID Jean-Louis à Mme DESSERTINE à partir de 10h15
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUPOUY Alain
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h45
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h00
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHaire Pierre à M. PALAU Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max à partir de 11h00
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU J-C à partir de 11h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
M. ROBERT Fabien à M. RAYNAL Franck à partir de 11h10
Mme. TOUTON Elisabeth à M. SOLARI Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

Compte Administratif de l'exercice 2008 - Approbation

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En application de l'article D 2342.3 du code général des collectivités territoriales, le budget général de l'exercice 2008 pour lequel le compte administratif vous est soumis aujourd'hui par Monsieur le Président de la Communauté, s'est exécuté du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier 2008 au 31 janvier 2009 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

TABLEAU

Il convient de rappeler que les restes à réaliser figurant aux articles intitulés « autofinancement complémentaire de la section d'investissement » ou « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » ne sont pas comptabilisés.

Les résultats par budget

Ces résultats peuvent être détaillés comme suit :

TABLEAU

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote du projet de délibération suivante :

- Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les décrets et instructions ministérielles sur la comptabilité publique ;
- Vu le budget de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- Vu le compte de gestion de M. le Receveur des Finances de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui vient de faire l'objet d'un rapport spécial ;
- Vu les avis des Conseils d'Exploitation des Régies à simple autonomie financière des Restaurants Administratifs, de l'Abattoir, du SPANC, du Service Public de l'Eau Industrielle sur leurs comptes financiers respectifs,
- Vu la délibération n°2008/0747 du 28 novembre 2008 au terme de laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé, pour la présente mandature, en faveur du régime de provisionnement des risques de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant l'Instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial, y compris ceux des régies à simple autonomie financière, appliquant l'Instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés.

Le Conseil de Communauté, ayant élu comme président de séance M. SOUBIRAN, M. le Président s'étant retiré en application de l'article L 2121-14 du C.G.C.T., délibère :

ARTICLE 1 – Le compte d'ordre et d'administration présenté par M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'exercice 2008 est approuvé.

ARTICLE 2 – Tous budgets confondus, les recettes et dépenses de l'exercice 2008 sont arrêtées, en mouvements budgétaires, aux montants suivants :

RECETTES REALISEES :	INVESTISSEMENT	901.877.674,99
	FONCTIONNEMENT	1.128.472.758,95

		2.030.350.433,94

DEPENSES REALISEES :	INVESTISSEMENT	968.678.189,89
	FONCTIONNEMENT	840.462.826,23

		1.809.141.016,12

d'où il résulte un excédent global de clôture en euros de : **221.209.417,82**

MOUVEMENTS REELS

Les opérations d'ordre entre les deux sections du budget ou à l'intérieur de chaque section et les transferts entre budget principal et budgets annexes, s'équilibrent globalement en recettes et dépenses à 679.232.475,55 €. Dès lors, les mouvements réels intervenus au cours de l'exercice 2008 peuvent être retracés comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	390.195.828,32	960.922.130,07	1.351.117.858,39
DEPENSES	552.355.769,19	577.552.771,38	1.129.908.540,57
EXCEDENT DE CLOTURE			221.209.417,82
Cet excédent était fin 2007 de :			181.591.820,95

SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2008

	ACTIF	PASSIF	EXCEDENT OU DEFICIT
	221.209.417,82		221.209.417,82
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			
RESTES A REALISER	224.032.830,05	292.762.074,98	-68.729.244,93
	445.242.247,87	292.762.074,98	152.480.172,89

Il convient ici de préciser pour la bonne information du Conseil de Communauté qu'à l'occasion de l'établissement des reports du budget annexe «Déchets Ménagers et Assimilés » des restes à réaliser à hauteur de 4.941.566,52 € ont été annulés en dépenses entraînant notamment l'annulation en recettes, à concurrence de 3.534.557,59 €, du solde d'une prévision de subvention d'équipement qui devait être apportée par le budget principal en application d'une délibération du Conseil de Communauté n° 2007/0902 du 21 décembre 2007 (décision modificative n°13), ce solde de subvention ne se justifiant plus.

ARTICLE 3 – Les excédents sur réalisations sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de M. le Receveur des Finances qui fait l'objet d'un rapport spécial.

Ces résultats seront reportés au budget supplémentaire de l'exercice 2009 mais avec des corrections apportées à ceux apparaissant au Budget Principal et aux budgets annexes Assainissement et Transports pour tirer, au plan budgétaire et comptable, les conséquences de la décision prise par le Conseil de Communauté, par délibération n°2008/0747 du 28 novembre 2008, de laisser s'appliquer, à compter de la présente mandature, le régime de droit commun en matière de provisionnement des risques et

correspondant à un provisionnement de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant l'Instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial, y compris ceux des régies à simple autonomie financière, appliquant l'Instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés.

Il convient, à cet égard, de rappeler que le passage d'un régime de provisions à un autre est possible au moment du renouvellement de l'assemblée délibérante, et une fois par mandat, conformément à l'article R 2321-3 du C.G.C.T. qui fixe également les modalités de ce changement, à savoir, la reprise des provisions existantes selon le régime applicable avant la décision de changer de régime, et ensuite la reconstitution de ces provisions selon le nouveau régime choisi.

Le régime de droit commun prévoit la constitution de véritables provisions semi-budgétaires, qui se caractérisent par l'émission, en section de fonctionnement, d'un mandat réel pour la constitution de la provision et d'un titre de recettes réel pour la reprise de celle-ci.

Ainsi, il offre l'avantage de faciliter la passation des écritures, d'éviter, avec les provisions de type budgétaire, de gonfler, en fin d'exercice, le résultat de la section d'investissement, ce qui est, par exemple, encore le cas dans le compte administratif 2008, dernier exercice sous l'empire des précédentes dispositions (provisions budgétaires) et de faire en sorte que ce résultat reflète donc mieux, au compte administratif, la situation de financement des investissements réalisés.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en application de l'article R 2321-3 du C.G.C.T., si le Conseil de Communauté décidait de revenir ensuite sur sa décision d'appliquer le régime de droit commun, il ne pourrait pas, à nouveau, décider d'appliquer le régime de droit commun au cours du même mandat.

Une fois approuvés, les résultats 2008 des budgets concernés doivent donc être modifiés comme suit pour pouvoir être repris en balance d'entrée au Budget Supplémentaire 2009, étant précisé que les modifications ne touchent que les résultats de la section d'investissement, ceux de la section de fonctionnement n'étant pas modifiés.

Budget Principal

Rappel montant des provisions constituées au 31/12/2008 : **15.857.553,62 €**

Résultats avant correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement	Excéd.Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Budget Principal					
Investissement	-105 367 140,20	0	0	30 291 580,83	-75 075 559,37
Fonctionnement	230 054 963,99	165 542 701,78	64 512 262,21	171 977 114,97	236 489 377,18

Total	124 687 823,79	165 542 701,78	64 512 262,21	202 268 695,80	161 413 817,81
--------------	-------------------	----------------	------------------	-------------------	---------------------------

Résultats après correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement	Excéd.Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Budget Principal	-105 367 140,20	0	0	30 291 580,83	-75 075 559,37
Investissement					-15 857 553,62
Correction provisions					-90 933 112,99
Résultat d'invest° corrigé					236 489 377,18
Fonctionnement	230 054 963,99	165 542 701,78	64 512 262,21	171 977 114,97	145 556 264,19
Total	124 687 823,79	165 542 701,78	64 512 262,21	202 268 695,80	

Budget annexe Assainissement

Rappel montant des provisions constituées au 31/12/2008 : **242.105,00 €**

Résultats avant correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement	Excéd.Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Assainissement	-17 536 338,93	10 832 176,36	-6 704 162,57
Investissement					
Fonctionnement					
Total	1 320 474,69	18 856 813,62	0,00	28 205 467,68	10 669 467,68
				644,04	305,11

Résultats après correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement	Excéd.Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Assainissement					

Investissement	-17 536 338,93	10 832 176,36	-6 704 162,57
Correction provisions					-242 105,00
Résultat d'invest° corrigé					-6 946 267,57
Fonctionnement	18 856 813,62	18 856 813,62	0,00	17 373 467,68	17 373 467,68
Total	1 320 474,69	18 856 813,62	0,00	28 205 644,04	10 427 200,11

Budget annexe Transports

Rappel montant des provisions constituées au 31/12/2008 : **4.666.733,85 €**

Résultats avant correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement	Excéd.Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Transports					
Investissement	-7 758 019,87	-1 537 626,23	-9 295 646,10
Fonctionnement	32 592 149,58	29 356 139,82	3 236 009,76	17 134 125,91	20 370 135,67
Total	24 834 129,71	29 356 139,82	3 236 009,76	15 596 499,68	11 074 489,57

Résultats après correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement	Excéd.Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Transports					
Investissement	-7 758 019,87	-1 537 626,23	-9 295 646,10
Correction provisions					-4 666 733,85
Résultat d'invest° corrigé					-13 962 379,95
Fonctionnement	32 592 149,58	29 356 139,82	3 236 009,76	17 134 125,91	20 370 135,67
Total	24 834 129,71	29 356 139,82	3 236 009,76	15 596 499,68	6 407 755,72

ARTICLE 4 – Au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, les résultats apparaissant au compte administratif 2008 seront repris au budget supplémentaire 2009 avec pour le Budget Principal et les budgets annexes Assainissement, et Transports des résultats corrigés comme indiqué ci-avant.

LES CONCLUSIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES PAR :

119 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 juin 2009,

Pour expédition conforme,
le Président de séance,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 7 JUILLET 2009

M. Claude SOUBIRAN